



Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés :

De bonnes intentions mais des conditions de succès imparfaites

Le SERCE, syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, salue l'initiative prise par le Plan Bâtiment Durable en faveur de la rénovation tertiaire. Cette charte anticipe la parution dès 2014 du décret annoncé par le Président de la République lors de la Conférence environnementale.

Le SERCE soutient cette démarche qui ouvre enfin une perspective positive pour la rénovation de ces bâtiments dont le parc totalise 850 millions de m² * (dont 370 millions de m² pour le secteur public et 480 millions de m² pour le secteur privé). Le parc tertiaire représente effectivement un quart du patrimoine bâti et un tiers de la consommation d'énergie totale du secteur du bâtiment.

Toutefois il regrette vivement la confusion et les contre-performances que ne manquera pas d'induire l'introduction, en dernier ressort, de l'énergie primaire pour comptabiliser la réduction des consommations d'énergie.

Le projet initial de la charte se référait à un objectif d'économies d'énergie « *comptabilisé suivant les consommations réelles tous usages, en énergie finale et à usage constant, par rapport à une situation de référence* ». L'énergie finale est en effet la seule qui peut être mesurée avec précision et facturée. De quoi permettre aux usagers et gestionnaires immobiliers de veiller à la maîtrise des consommations à travers une évaluation fiable et vérifiable des résultats obtenus.

La possibilité de comptabiliser la réduction de consommation en énergie primaire ne garantit pas la réalisation de l'ensemble des actions d'efficacité énergétique sur le bâtiment concerné. Il est en effet possible, en modifiant simplement la source d'énergie primaire, d'obtenir mathématiquement une réduction de consommation d'énergie primaire sans réduction de la consommation d'énergie finale donc sans avoir aucunement procédé aux transformations nécessaires destinées à accroître l'efficacité énergétique des installations. Comment dès lors atteindre l'objectif fixé par le Chef de l'Etat " *de réduire de 50 % notre la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050*" lors de son discours inaugural de la Conférence environnementale ?!

Le SERCE appelle donc les ministères concernés** à confirmer l'objectif annoncé par le Président de la République en identifiant, dans le futur décret, un objectif d'économie d'énergie finale comme la seule unité de référence dans la mesure et le suivi des consommations d'énergie.

Ce texte devra comprendre également une définition précise de l'engagement de performance énergétique à atteindre. Sans objectif clairement identifié par tous, il ne sera pas possible d'aboutir à un engagement fort de l'ensemble des acteurs.

*Chiffres CEREN 2004

** Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement.

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Intégrateurs multi techniques de l'efficacité énergétique, elles garantissent dans la durée les économies d'énergie dans le bâtiment.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Electroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés : CA France 2012 : 16,3 milliards d'euros ; 150 000 salariés.

Contact presse : Marielle Mourques - m.mourques@serce.fr - www.serce.fr